

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-337

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des espaces verts	N° 2021-337

Commune de Gradignan - Plan de reboisement sur le territoire de la commune (vallée de l'Eau Bourde) - Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de sauvegarde et de reconstruction des espaces boisés de son territoire, la ville de Gradignan a centré son action sur le parc Mandavit (soit une superficie totale de 70 hectares environ) en organisant la plantation de sujets adaptés dans les zones emblématiques du site (prairie et parc de la Chartreuse, bordures de la rivière Eau Bourde, noues) afin préserver le patrimoine arboré présent.

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme poursuit les objectifs suivants :

- Sécuriser les usages par la taille et l'abattage de sécurité des arbres situés au droit des allées, des accès, des bâtiments et des équipements ;
- Conforter l'image, par la plantation et la valorisation de sujets remarquables existants (alignements, ensembles d'arbres remarquables) ;
- Préserver les paysages, par une gestion jardinée des taillis et des futaies ;
- Pérenniser le patrimoine boisé, par l'accompagnement des régénérations naturelles, la plantation de jeunes arbres et la suppression des plantes invasives.

1. LES INTENTIONS : LE PLAN PREVISIONNEL DE GESTION.

La mise en œuvre du plan de gestion comprenait plusieurs actions confiées à la commune de Gradignan en qualité de maître d'ouvrage, suivant la programmation détaillée ci-après :

- Au cours de l'années 2018 :
 - o Des travaux de plantation d'arbres sur le site du parc de Mandavit ;
 - o Des travaux de taille et élagage des pins parasol remarquables patrimoniaux sur le parc de Mandavit ;
 - o Des travaux de débardage par traction animale et évacuation des bois coupés.
- Au cours de l'année 2019 :
 - o Des travaux de taille et d'abattage de sécurité le long des 11 km de cheminements depuis l'Eau Bourde jusque dans le bois de Mandavit ;
 - o Des travaux de plantation d'arbres en bordure de l'Eau Bourde (fossés, noues et chemins) ;
- Au cours de l'année 2020 :

- o Des travaux de plantation de jeunes arbres avec suppression des plantes invasives sur le site du parc de Mandavit et les bordures de la rivière.

2. LE PLAN DE FINANCEMENT.

Le budget prévisionnel total dédié à la réalisation des différentes actions sur la période de 2018 à 2020 était évalué à **166 500€** (annexe n°1).

Ce projet était inscrit au titre des projets du Contrat de co-développement 2018-2020 (Fiche action n° C041920105 pour la ville de Gradignan), et répond à la politique métropolitaine de valorisation et de réservation des espaces naturels boisés, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Bordeaux Métropole a donc décidé d'apporter son soutien financier pour un montant total de **83 250€**, soit **50%** du montant de la dépense. La participation financière de Bordeaux Métropole devait être répartie sur 3 exercices suivant les modalités définies ci-après :

- 18 500€ en 2018 ;
- 50 750€ en 2019 ;
- 14 000€ en 2020.

A l'appui du dossier de demande déposé le 26 février 2021, la Ville de Gradignan a produit un état des dépenses effectivement réalisées sur la période 2018/2020, qui permettait de chiffrer le coût total définitif de la mise en œuvre du projet à **138 948€** (annexe n°1).

BUDGET GLOBAL

<u>DEPENSES</u>	BUDGET TOTAL		2018		2019		2020	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Plantations, tailles et abattages sur le site du parc de Mandavit.	166 500	138 948	37 000	36 952	101 500	101 996	28 000	0

La différence observée (soit **27 552€**) est consécutive à une réduction du programme initial des travaux. La ville de Gradignan produit en annexe à sa demande un état récapitulatif des factures (annexe n°2) qui ont été effectivement réglées pour la réalisation des travaux.

Le projet n'ayant pas été réalisé dans sa totalité au cours de la période considérée, il convient de revoir le montant de la participation financière allouée par Bordeaux Métropole. Cette participation est fixée à **69 474€**, soit 50% du montant total de la dépense.

<u>RECETTES</u>	BUDGET TOTAL	
	Prévu	Réalisé
Bordeaux Métropole (Codev)	82 750	69 474
Commune de Gradignan	82 750	69 474
TOTAL	165 500	138 948

3. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS.

Bordeaux Métropole versera en une seule fois l'intégralité de la subvention, sur présentation du dossier de demande de subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération n°2018/247 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 avril 2018 autorisant la signature des contrats de co-développement 2018-2020,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien au projet de plan de reboisement sur le territoire de la commune (vallée de l'Eau Bourde) contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole tels que définis dans le projet de mandature 2014-2020,

CONSIDERANT QUE le plan de reboisement sur le territoire de la commune (vallée de l'Eau Bourde) participe aux actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager métropolitain et qu'il répond à l'enjeu métropolitain de nature et d'agriculture, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant global de **69 474€** à la commune de Gradignan au titre de « Mise en œuvre du plan de reboisement sur le territoire Sud de la commune (vallée de l'Eau Bourde).

Article 2 : de verser en une seule fois l'intégralité de la subvention sur l'exercice 2021.

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 511.

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	